



JUILLET

Nom /Prénom/Classe 2019/2020 :

Remarques particulières (alimentaires / allergies...) :

N° Téléphone :

Inscription à la journée obligatoire

Quotient :

*PN : Pique-Nique à prévoir par les parents.

TARIF HORAIRE :	HORAIRES	Nombres d'heures	Repas 3.50 € 5€ Intervenant ou Sortie	Totaux
Lun 06				€
Mar 07 P.N			P.N.	€
Mer. 08				€
Jeu09 P.N Intervenant Retour 17H			PN + 5 €	€
Vend 10				€
10 % =	Nb. d'heures :	Heures x tarif €	€	€
Lun13				€
Mer. 15				€
Jeu16 P.N Intervenant Retour 17H			PN + 5€	€
Vend 17				€
Pas de 10%	Nb. d'heures :	Heures x tarif €		€
Lun 20				
Mar 21 P.N			P.N.	€
Mer. 22				€
Jeu23 P.N Sortie Retour 17H30			PN + 5€	€
Vend 24				€
10 % =	Nb. d'heures :	Heures x tarif €		€
Lun 27				
Mar 28 P.N			P.N.	€
Mer. 29				€
Jeu30 P.N Sortie Retour 18H			PN + 5€	€
Vend 31				€
10 % =	Nb. d'heures :	Heures x tarif €		€
Total heures :.....H.....		Heures X tarif €		Sous total :
Modes de paiements :		Adhésion annuelle 30€ ET 2€ bonnet de bain	A déduire 10 % =	Total €
Signature(s) parent(s) :				

Il vous appartient de tenir à jour la variation de votre quotient (pas de rétroactivité). Ne pas indiquer le quotient si supérieur à 1332 tarif : 2.50/h.

La programmation peut changer indépendamment de notre volonté (météo, grève, normes sanitaires...) sans remboursement exigible de votre part. Pour la possibilité de remboursement vous référer au règlement intérieur. Les changements imprévus seront indiqués sur le tableau d'information dans le hall dans la mesure du possible.

Les enfants inscrits à une sortie doivent être inscrits à une autre journée de la même semaine (elle ne peut être comptabilisée le mardi). **Les journées 9h/17h sont dues en totalité.** Toute demi-heure entamée avant 9h et après 17h est due il n'y a pas de ¼ d'heure.

Les mardis et jeudis les enfants doivent apporter un pique-nique froid. Remise de 10% sur les semaines complètes de 5 jours. **Le paiement complet de la réservation se fait à l'inscription à l'ordre de : ALSH** possibilité jusqu'à 3 chèques **dépôts prévus début juillet / début août et début septembre** avec un maximum de 100€ par famille pour ce dernier dépôt de septembre. Si des chèques sont établis après le 02/08 et sont supérieurs à 100€ ils seront envoyés en banque dès leur réception.

Paiements ANCV et prise en charge C.E. acceptés. L'adhésion de 30€ est annuelle de date à date pour la famille à laquelle il faut **obligatoirement** ajouter l'achat d'un bonnet de bain pour 2 € (si vous ne l'avez pas déjà acheté). **En cas d'oubli du bonnet de bain, un neuf sera remis à votre enfant et vous devrez vous acquitter à nouveau de 2 €.**

Petit conseil : Pensez à photographier votre tableau.

Souhaitez- vous une facture ? **OUI**
- **NON**